

# **Sujet pour section bilingue francophone**

**SESSION 2012**

**ECONOMIE**

**- DUREE DE L'ÉPREUVE : 2 HEURES -**

**L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé pour cette épreuve**

**La qualité de la rédaction, la clarté et la précision des raisonnements  
entreront pour une part importante dans l'appréciation des copies**

**10 points seront accordés d'office.**

**- Ce sujet comporte 4 pages -**

- **Première partie : Questionnaire à Choix Multiples** [2 points par question]:

Pour chaque question de cet exercice, une seule proposition est exacte. Vous indiquerez sur la copie le numéro de la question et la lettre correspondant à l'affirmation choisie. Aucune justification n'est demandée.

1) Lorsque les utilisateurs des biens et services concernés sont les ménages, on parle de :

- a) consommation intermédiaire    b) consommation finale    c) consommation première  
d) consommation finalisée

2) Le coût de production qui ne dépend pas de la quantité produite est un :

- a) coût variable    b) coût global    c) coût total    d) coût fixe

3) En économie de marché, le prix qui assure l'égalité de l'offre et de la demande est appelé le prix...

- a) plafond    b) d'équilibre    c) plancher    d) administré

4) En comptabilité analytique (ou de gestion), la somme du coût de production (Cp) et du profit (Pr) correspond :

- a) au coût marginal    b) au prix de vente    c) au bénéfice    d) à la valeur ajoutée

5) La somme des connaissances et des savoir-faire acquis par la formation est une ressource productive de l'entreprise. Elle est appelée :

- a) capital physique    b) capital fixe    c) capital humain    d) capital circulant

6) La production obtenue pour chaque unité de capital utilisée est appelée :

- a) productivité du capital    b) augmentation du capital    c) unification du capital  
d) utilisation du capital

7) L'euro est devenue la monnaie d'échange pour les habitants de la zone euro en :

- a) 1999    b) 2002    c) 2005    d) 2007

- **Deuxième partie : Question de cours** : [16 points]

Après avoir défini la notion d'utilité marginale, vous rappellerez quelle est son évolution pour le consommateur selon la loi de Gossen.

• **Troisième partie : Etude d'un dossier documentaire**

**Document 1 :**

Montant mensuel (pour le même usage moyen) d'une facture de téléphonie mobile

En euros	2007	2008
Espagne	35,41	35,89
France	32,18	29,77
Royaume Uni	25,39	19,76
Italie	31,18	19
Allemagne	30,28	17,41
Pays-Bas	15	9,95

Source : Rapport de la Commission Européenne, mars 2009.

**Document 2 :**

Après trois ans de procédure judiciaire, la cour d'appel de Paris a confirmé les sanctions financières infligées aux trois principaux opérateurs français de téléphonie mobile : SFR, Bouygues Telecom et Orange ont été condamnés chacun à une amende de 92 millions d'euros pour un échange illicite d'informations, entre 1997 et 2003, entravant la concurrence. C'est la conclusion d'une longue bataille judiciaire entre l'association de consommateurs UFC-Que Choisir et les opérateurs.

Les trois opérateurs s'étaient accordés illégalement pour se partager, de façon définitive, le marché français.

Source : Agence Reuters, mars 2009.

**Document 3 :**

Après Orange et SFR jeudi, l'opérateur de téléphonie mobile Bouygues Telecom a annoncé à son tour vendredi une baisse des tarifs de sa marque low-cost B&You via deux forfaits, l'un à 9,99 euros et l'autre à 19,99 euros, ce dernier proposant les mêmes conditions que l'offre Free qui a bousculé le marché mardi.

Le nouvel opérateur Free a lancé deux offres aux tarifs très agressifs de 19,99 euros/mois et 2 euros mensuels. Bouygues Telecom, lancera dès lundi ces deux forfaits sur internet. Le forfait à 9,99 euros par mois permet 2H d'appels, SMS et MMS illimités.

Bouygues Telecom propose également une offre avec les appels illimités en France et à 40 destinations à l'international, SMS/MMS illimité, le wi-fi sur les hotspots de l'opérateur, pour 19,99 euros/mois. Les deux nouvelles offres seront disponibles dès lundi sur internet et les personnes actuellement abonnées chez B&You à des forfaits qui vont de 24,90 euros à 37,90 euros/mois verront leurs forfaits "*automatiquement migrer sur le forfait à 19,99*". Ils pourront par la suite changer pour le forfait à 9,99 euros s'ils le désirent.

Lci-TF1.fr, le 13 janvier 2012

**Questions sur les documents :**

- 1) (document 1) Montrez que l'Espagne et la France se distinguent des autres pays européens en ce qui concerne les évolutions du montant mensuel de la facture téléphonique. [8 points]
- 2) (document 2) En quoi le document 2 explique-t-il le phénomène observé dans le document 1 ? [8 points]
- 3) (document 3) Quelles sont les conséquences de l'arrivée du quatrième opérateur (Free) sur le marché français pour les consommateurs et les entreprises du secteur de la téléphonie mobile ? [12 points]

• **Quatrième partie : Synthèse à partir du dossier documentaire :**

[32 points : 14 par partie, 2 points pour la correction linguistique et la richesse du vocabulaire, 1 point pour l'introduction, 1 point pour la conclusion]

A l'aide des trois documents du dossier et de vos connaissances de cours, vous analyserez le caractère spécifique et l'évolution récente des prix sur le marché de la téléphonie mobile en France en deux parties distinctes. Pour ce faire, vous apporterez une réponse argumentée et logiquement structurée à chacune des deux questions suivantes :

- 1) Comment expliquer le niveau des prix sur le marché de la téléphonie en France en 2008 ? (réponse d'environ 150 mots).
- 2) Quelles sont les évolutions entraînées par l'accroissement de la concurrence ? (réponse d'environ 150 mots).

Cette synthèse comportera également une introduction (une ou deux phrases où vous présenterez les deux parties de la synthèse), ainsi qu'une conclusion (une ou deux phrases où vous ferez le bilan de la synthèse).

## ECONOMIE

### Corrigé

#### SESSION 2012

- Se acordă 10 puncte din oficiu. Nota finală se calculează prin împărțirea punctajului total acordat pentru lucrare la 10.
- Se punctează oricare alte formulări/ modalități de rezolvare corectă a cerințelor.

#### Première partie : Questionnaire à Choix Multiples

[2 points par question] :

- 1) Lorsque les utilisateurs des biens et services concernés sont les ménages, on parle de :  
b) consommation finale
- 2) Le coût de production qui ne dépend pas de la quantité produite est un :  
d) coût fixe
- 3) En économie de marché, le prix qui assure l'égalité de l'offre et de la demande est appelé le prix...  
b) d'équilibre
- 4) En comptabilité analytique (ou de gestion), la somme du coût de production ( $C_p$ ) et du profit ( $Pr$ ) correspond :  
b) au prix de vente
- 5) La somme des connaissances et des savoir-faire acquis par la formation est une ressource productive de l'entreprise. Elle est appelée :  
c) capital humain
- 6) La production obtenue pour chaque unité de capital utilisée est appelée :  
a) productivité du capital
- 7) L'euro est devenue la monnaie d'échange pour les habitants de la zone euro en :  
b) 2002

• **Deuxième partie : Question de cours : [16 points]**

*Après avoir défini la notion d'utilité marginale, vous rappellerez quelle est son évolution pour le consommateur selon la loi de Gossen.*

L'utilité marginale est la satisfaction qu'un agent économique tirera de la consommation d'une quantité supplémentaire d'un bien ou d'un service.

Elle décroît avec la quantité de biens ou de services consommés : d'après la loi de Gossen (1854), l'intensité d'une satisfaction qui se prolonge diminue et finit par disparaître quand l'individu parvient à la satiété. La satisfaction apportée par chaque unité supplémentaire d'un bien ou d'un service va en diminuant et devient nulle à partir d'un certain seuil (point de satiété). Au-delà de ce point, l'utilité marginale devient négative (désutilité).

• **Troisième partie : Etude d'un dossier documentaire**

**Questions sur les documents :**

**1) (document 1) Montrez que l'Espagne et la France se distinguent des autres pays européens pour les évolutions du montant mensuel de la facture téléphonique. [8 points]**

En Espagne, le montant mensuel de la facture téléphonique a augmenté (+ 48 centimes d'euros) entre 2007 et 2008.

En France, le montant mensuel de la facture téléphonique a très peu diminué sur la même période :(- 2, 41 euros).

On observe un fort contraste avec les 4 autres pays présentés : - 5,63 euros au Royaume Uni, - 5,05 euros aux Pays-Bas, et surtout -12,18 euros en Italie et -12,87 euros en Allemagne !

**2) (document 2) En quoi le document 2 explique-t-il le phénomène observé dans le document 1 ? [8 points]**

La très faible diminution du montant mensuel de la facture téléphonique en France en 2008 et son maintien à un niveau très élevé s'explique de 2 façons :

- 1) L'existence en France de seulement 3 opérateurs sur le marché français : on peut se trouver ici dans une situation d'oligopole (petit nombre de producteurs sur le marché, d'où un niveau faible de concurrence). On peut considérer que les 3 opérateurs bénéficiaient en 2008 d'une rente d'oligopole.
- 2) Un échange d'informations entre ces 3 opérateurs pour un partage du marché et donc une forme d'entente illicite sur les prix, à un niveau de prix élevé, supérieur au prix d'équilibre du marché.

- 3) **(document 3)** *Quelles sont les conséquences pour les consommateurs et les entreprises du secteur de la téléphonie mobile de l'arrivée du quatrième opérateur (Free) sur le marché français ? [12 points]*

L'arrivée du quatrième opérateur (Free) permet d'accroître la concurrence sur le marché français de la téléphonie mobile.

- 1) Conséquences pour les consommateurs :

Les nouveaux forfaits proposés par Free (19,99 euros par mois et 2 euros par mois) permettront de faire diminuer le montant mensuel de la facture téléphonique. Cette diminution des prix entraîne une augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs.

- 2) Conséquences pour les entreprises :

Les 3 opérateurs « historiques » sont obligés de s'adapter et de proposer des forfaits téléphoniques à des prix moins élevés (par exemple Bouygues dont les forfaits étaient compris entre 24,90 euros et 37,90 euros/mois, propose désormais 2 forfaits à 19,99 et 9,99 euros). La marge bénéficiaire de ces 3 opérateurs va donc diminuer mais on peut considérer que la situation est plus saine. La loi de l'offre et de la demande pourra plus facilement jouer sur la formation du prix, qui sera plus proche d'un prix d'équilibre du marché.

- **Quatrième partie : Synthèse à partir du dossier documentaire :**

**[32 points : 14 par partie, 2 points pour la correction linguistique et la richesse du vocabulaire, 1 point pour l'introduction, 1 point pour la conclusion]**

A l'aide des trois documents du dossier et de vos connaissances de cours, vous analyserez le caractère spécifique et l'évolution récente des prix sur le marché de la téléphonie mobile en France en deux parties distinctes. Pour ce faire, vous apporterez une réponse argumentée et logiquement structurée à chacune des deux questions suivantes.

Cette synthèse comportera également une introduction (une ou deux phrases où vous présenterez les deux parties de la synthèse), ainsi qu'une conclusion (une ou deux phrases où vous ferez le bilan de la synthèse).

**Correction, proposée à titre indicatif :**

**Introduction :**

En 2008, les tarifs de la téléphonie mobile en France étaient plus élevés que dans la plupart des autres pays de l'Union Européenne. Nous allons, dans un premier temps, expliquer les raisons de cette situation atypique. Nous verrons par la suite que l'accroissement de la concurrence créé par l'arrivée d'un quatrième opérateur a sensiblement modifié la situation sur le marché français.

*1) Comment expliquer le niveau des prix sur le marché de la téléphonie en France en 2008 ? (réponse d'environ 150 mots).*

On observe qu'entre 2007 et 2008, en France, le montant mensuel de la facture téléphonique a très peu diminué : - 2, 41 euros seulement (**document 1**).

Et, sur les 6 pays de l'Union Européenne présentés dans le document 1, la France enregistre le 2<sup>ème</sup> montant le plus élevé pour la facture téléphonique mensuelle moyenne : 29,77 euros soit près de 3 fois plus qu'au Pays-Bas (9,95 euros) !

Ce niveau de prix très élevé s'explique tout d'abord par le petit nombre d'opérateurs de téléphonie mobile sur le marché français : 3 seulement (SFR, Bouygues Telecom et Orange, (**document 2**). On sait qu'on peut différencier les marchés selon le type de concurrence, en distinguant les marchés à concurrence parfaite et les marchés à concurrence imparfaite (**programme officiel**). On est bien sûr ici dans un marché de concurrence imparfaite. On se trouve en fait dans une situation d'oligopole (petit nombre de producteurs sur le marché, d'où un niveau faible de concurrence).

Cette concurrence imparfaite est encore renforcée par un échange d'informations entre ces 3 opérateurs pour un partage du marché (**document 2**). Il s'agissait de limiter le plus possible la concurrence entre opérateurs pour aboutir à une forme d'entente illicite sur les prix, à un niveau de prix élevé bien sûr. Les opérateurs bénéficiaient donc d'une rente d'oligopole leur permettant de réaliser un surprofit. Le surprofit représente le profit au-delà du profit normal, dans des conditions spécifiques, favorisant seulement une partie des agents (**programme officiel**).

*2) Quelles sont les évolutions entraînées par l'accroissement de la concurrence ? (réponse d'environ 150 mots).*

L'arrivée du quatrième opérateur (Free) entraîne une concurrence plus forte sur le marché français de la téléphonie mobile.

Cet accroissement de la concurrence a d'abord des conséquences pour les consommateurs : les nouveaux forfaits proposés par Free (19,99 euros par mois et 2 euros par mois) permettront de faire diminuer le montant mensuel de la facture téléphonique (**document 3**). Cette diminution des prix entraîne une augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs et influence leur consommation. L'évolution des prix réels est en effet un des déterminants économiques essentiel de la consommation (**programme officiel**).



L'augmentation de la concurrence a également des conséquences pour les entreprises : les 3 opérateurs « historiques » sont obligés de s'adapter et de proposer des forfaits téléphoniques à des prix moins élevés. Par exemple, Bouygues dont les forfaits étaient compris entre 24,90 euros et 37,90 euros/mois propose désormais 2 forfaits à 19,99 et 9,99 euros (**document 3**). La marge bénéficiaire de ces 3 opérateurs va donc diminuer mais on peut considérer que la situation est plus saine. La loi de l'offre et de la demande pourra plus facilement influencer la formation du prix, qui sera plus proche d'un prix d'équilibre du marché (**programme officiel**).

Conclusion :

Nous avons montré que le petit nombre d'opérateurs historiques et surtout leur entente illicite expliquait le niveau élevé des prix sur le marché français de la téléphonie mobile. L'arrivée du quatrième opérateur Free a stimulé la concurrence et a entraîné une baisse rapide des prix, favorable aux consommateurs.